



académie
Dijon

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Saône-et-Loire

Mâcon, le 15 mars 2020

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'éducation nationale

à

Mesdames et messieurs les directrices
et directeurs des écoles publiques,

Mesdames et messieurs les directrices
et directeurs des écoles privées sous
contrat,

s/c de Mesdames et messieurs les
inspectrices et inspecteurs de
l'Education Nationale chargés d'une
circonscription du premier degré

Cabinet

Affaire suivie par :
Fabien Ben

Téléphone
03 85 22 55 88
Télécopie
03 85 38 34 46

Courriel
ce.inspecteur71@ac-dijon.fr

Cité administrative
Boulevard Henri Dunant
BP 72512
71025 Mâcon cedex 9

Objet : dispositions consécutives à l'activation de la phase 3 du plan de pandémie grippale COVID-19

Le Premier ministre, Édouard Philippe, a annoncé ce samedi que l'ensemble des lieux accueillant du public seront fermés, à l'exception de ceux qui sont essentiels à la vie du pays. Il appelle tous les citoyens à appliquer avec plus de discipline les consignes de distanciation.

Cette annonce nous oblige à définir un cadre clair concernant les modalités de travail des écoles, notamment celles envisagées pour la phase organisationnelle de la continuité pédagogique prévue ce début de semaine.

Il est utile que vous puissiez, dès aujourd'hui, définir les modalités de coordination prévues demain en intégrant qu'il est exclu de communiquer la consigne d'une présence obligatoire des personnels. La coordination préalable à la mise en œuvre de la continuité pédagogique n'en reste pas moins indispensable.

De la présence des personnels dans les établissements

La nouvelle configuration imposée par la phase 3 du plan de pandémie grippale COVID-19 impose une organisation repensée de la démarche organisationnelle de la continuité administrative et pédagogique.

Le ministre de l'éducation rappelle qu'il faut impérativement limiter les déplacements, les réunions, les contacts. Cela doit évidemment s'appliquer à nos établissements et administrations qui doivent, dès lundi, mettre en place leur plan de continuité d'activité en recourant au télétravail pour permettre au plus grand nombre de rester à domicile. Les personnels les plus fragiles face au virus doivent à cet égard faire l'objet de notre plus grande vigilance : leur travail ne doit plus être exercé en présentiel. En tant qu'employeur, notre priorité est de garantir la sécurité et la santé de tous nos personnels.



Les professeurs et personnels volontaires peuvent rejoindre leur établissement, ce début de semaine, pour faciliter le travail de préparation et aider à la mise en œuvre de l'accueil des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire (cf. circulaire de gestion de la crise sanitaire). En tout état de cause, tout rassemblement doit se faire dans le strict respect des consignes sanitaires de sorte à assurer la sécurité de tous les agents.

Les priorités actuelles

Deux activités constituent nos priorités :

- le pilotage de la continuité pédagogique à distance
- l'accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire

Des outils numériques au service d'une coordination des activités et d'une coopération des agents

Les travaux de coordination peuvent aussi être mis en œuvre par l'utilisation de l'ensemble des outils collaboratifs proposés par l'académie. Ces derniers sont accessibles depuis l'onglet « Collaboratifs » des Services pratiques du portail intranet académique (PIA) : <http://pia.ac-dijon.fr>. Les tutoriels sont à trouver dans l'onglet « Accompagnement technique » du PIA.

Il est à noter que la DSI travaille à l'enrichissement constant de l'offre d'outils collaboratifs.

De l'importance des permanences

Eu égard au caractère exceptionnel du contexte actuel, il est essentiel que les directeurs d'école puissent être joints, soit par messagerie électronique, soit par téléphone, au moins durant les horaires habituels d'ouverture de l'école, par les enseignants et autres personnels de l'école, par les autorités académiques, les services municipaux et les parents afin de répondre aux questions liées à l'organisation du travail des élèves.

Concernant les réunions à venir

Aucune réunion ne doit se tenir dans les établissements. Elles doivent être reportées ou réalisées par audio ou visio-conférence ; cela concerne les équipes éducatives, les conseils de maîtres, les conseils d'école, etc....

Les deux solutions techniques à privilégier sont :

- La classe virtuelle VIA en privilégiant l'audio pour les participants et la vidéo pour le seul animateur : à mettre en place à partir de l'onglet « Collaboratifs » des Services pratiques du portail intranet académique (PIA) : <http://pia.ac-dijon.fr>. Le tutoriel est à trouver dans l'onglet « Accompagnement technique » du PIA.
- L'audio-conférence OVH : système d'audioconférence (jusqu'à 50 points) dont le lien disponible dans l'onglet « collaboratifs ».

Une mobilisation de tous

En soutien des directeurs, les permanences téléphoniques des DSDEN, dont les numéros ont été communiqués ces jours derniers, restent actives.

Concernant la relation aux familles, il conviendra d'assurer un lien personnalisé, prioritairement en direction des enfants les plus en fragilité.



Certain de votre engagement, je vous adresse mes sincères remerciements pour votre mobilisation à la hauteur du défi que nous impose cette crise aiguë et vous assure de ma confiance dans le pragmatisme et l'inventivité de vos équipes pour garantir à chacun de nos élèves la continuité de notre service public d'éducation.

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Fabien BEN

